

### SITUATION CONCRÈTE

L'assistante technique de l'ADMR a repéré les difficultés dans le soutien à domicile de Madame X. Avec l'accord de cette dernière, elle a sollicité le CLIC afin qu'une coordinatrice réalise une évaluation de ses besoins. La coordinatrice fixe ensuite un rendez-vous à domicile avec Mme X, son conjoint et sa fille. Lors de la visite, la coordinatrice évalue la situation. Madame X bénéficie de :

- 2 heures d'aide à domicile par semaine,
- d'une infirmière pour des soins, l'habillage, la toilette le jeudi et le dimanche,
- d'un kinésithérapeute 2 fois par semaine au cabinet.

Sa fille l'aide pour les courses, l'accompagnement administratif et la préparation de repas. Son conjoint l'aide pour le déshabillage. Afin d'établir des aides adaptées, la coordinatrice et Mme X recensent les besoins de madame.

Mme X a besoin d'aide pour :

- la préparation des repas : pour couper la viande, éplucher les légumes
- l'habillage, le déshabillage
- la toilette
- se déplacer lors de ses soins
- se pencher
- pratiquer ses loisirs habituels : tricot + danse
- saisir des objets (insensibilité au niveau des doigts de la main droite)

Elle a également une mauvaise audition et une mauvaise vue.

Lors de la visite à domicile la coordinatrice a réalisé la demande d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) avec Mme X. Pendant cet échange, des propositions ont été évoquées telles que :

- une aide supplémentaire de 2 fois 2 heures à partir de 15 heures l'après-midi pour des courses, du ménage, l'entretien du linge, des sorties et/ou une aide au déshabillage et à la petite toilette si besoin (bain de pied...)
- le portage de repas
- des aides techniques pour faciliter l'habillage.

Mme X préfère attendre la décision du Conseil Général concernant la demande d'APA avant de mettre en place les aides.